



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 22 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 22 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 29 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Mike Hansen, Marc Baum, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 11.1 Office Social - Bilan et comptes de profits et pertes
de l'exercice 2017 ; avis

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale;

Considérant la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2009 en date du 1er janvier 2011;

Considérant le bilan et les comptes de profits et pertes de l'exercice 2016 rendus par
Madame Isabella DELL'AERA, trésorière de l'Office Social;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Office Social du 13 juin 2016;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré
conformément à la loi,

avise favorablement et à l'unanimité

le bilan et les comptes de profits et pertes de l'exercice 2017 suivant documents ci-joints:

Bilan actif : 1.972.940,17 €

Bilan passif: 1.972.940,17 €

Compte de résultats-Charges: 2.444.098,52 €

Compte de résultat-Produits: 2.444.098,52 €

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 06/06/19

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général Bourgmestre

